

HYGIENE et SANTE

TOILETTE :

Veillez noter que les jardinières qui s'occupent de l'hygiène de votre enfant.

A part les demandes individuelles de chaque enfant, les enfants qui ne portent plus de couches font 2 passages aux toilettes par jour. A noter également que les enfants sont nettoyés et non pas lavés après le passage (à moins d'une nécessité).

Pour les enfants qui portent toujours des couches, le changement se fait également 2 fois par jour (lors du passage aux toilettes).

D'autre part, nous initiions les enfants à l'apprentissage du pot à **partir de l'âge de 2 ans.**

Plus tôt que cela, nous considérons que l'enfant est trop jeune et risque **d'affronter un échec.**

L'apprentissage du pot se fait en collaboration avec les parents qui seront informés lorsque nous débiterons.

SANTE et MEDICAMENTS :

Bien que travaillant en collaboration avec un pédiatre, nous ne sommes toutefois pas équipés pour s'occuper d'un enfant malade ce qui nous oblige de le renvoyer à la maison en cas de maladie.

Un enfant est considéré malade s'il manifeste les symptômes suivants :

- Une fièvre de 38 degrés ou plus.
- Un écoulement nasal de couleur jaune ou vert.
- Une éruption de boutons sur le corps.
- Une maladie contagieuse qui n'a pas encore été traitée.
- Des vomissements.
- Deux diarrhées ou plus durant une période de 4 heures.

Notre règlement ne nous permet pas de donner un médicament (même si c'est du Panadol) à un enfant malade sans une autorisation signée par les parents.

Si un enfant **était** malade et en cours de traitement, il est possible d'apporter son médicament à la garderie afin qu'il lui soit administré. Dans ce cas les parents doivent remplir une feuille nous autorisant à le faire. **Veillez cependant nous éviter tout médicament qui se donne par voie anale.**

A la fin du guide se trouve un exemplaire de " l'autorisation à donner un médicament " .

INCIDENTS et ACCIDENTS :

Comme vous le savez les enfants à la garderie sont exposés à un grand groupe d'enfants d'où la probabilité d'incidents ou de blessures légères. **Notre devoir est de minimiser au maximum ce risque.** Le cas échéant, vous recevrez un compte rendu des détails de l'incident.

Vous trouverez à la fin du guide un exemplaire du " Rapport d'incident ou d'accident " .

En cas de blessures graves vous serez tout de suite contactés tandis que nous transporterons l'enfant aux urgences.

A savoir que tous les enfants sont assurés par la garderie durant nos heures de travail.